

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT 232-2025

Modifiant le règlement de lotissement no. 232-2006

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le soussigné, de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 11 février 2025, le conseil municipal de Saint-Paul-de-L'Île-aux-Noix a adopté le projet de règlement suivant :

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 232-2025 modifiant le règlement de lotissement no. 232-2006;

En vertu du projet de règlement concernant les demandes de permis de lotissement, toute demande assujettie à une contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels sera examinée.

Le dossier sera présenté au Conseil municipal, qui déterminera si la contribution doit être effectuée par cession de terrain, versement en argent ou une combinaison des deux.

Le terrain à céder doit généralement faire partie du site, bien que des exceptions puissent être convenues entre le Conseil et le propriétaire. La contribution exigée est de 10 % de la superficie totale du site ou de la valeur du terrain, selon le cas.

Les opérations cadastrales sont également soumises à cette contribution, sauf pour certaines exceptions spécifiées. Les terrains cédés ne peuvent être utilisés que pour l'établissement ou l'agrandissement de parcs, de terrains de jeux ou pour la préservation d'espaces naturels. Les sommes versées à la Municipalité alimenteront un fonds spécial dédié à ces aménagements.

Les frais liés à la préparation et à la publication d'un acte de cession de terrain sont à la charge du propriétaire, et les paiements doivent être effectués en totalité avant l'émission du permis.

CONSULTATION

Ce projet de règlement, conformément à la loi, fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue le 11 mars 2025 à 18 h, à la Municipalité, au 959, rue Principale, salle du conseil. Cette date est sujette à changement et nous invitons les personnes intéressées à consulter le site de la municipalité pour obtenir de l'information. Au cours de cette assemblée publique de consultation, un employé municipal sera présent afin d'expliquer le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce dernier. Ce projet de règlement peut être consulté à la Municipalité au 959, rue Principale, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, aux heures ordinaires de bureau et sur notre site internet au www.ileauxnoix.com. Toutefois, pour plus d'informations concernant ce projet de règlement, veuillez contacter l'inspecteur municipal, par courriel, à inspecteur@ileauxnoix.qc.ca.

Donné à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, ce 28 février 2025.



Marc Chalifoux
Directeur général
Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Marc Chalifoux, directeur général et greffier-trésorier par intérim de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut.

Conformément à la loi, affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil et sur le site internet, le 28^e jour de février deux mille vingt-cinq à 10 h 00.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais. En foi de quoi, je donne ce certificat, à Saint-Paul-de-l'Île-aux-noix, ce 28 février 2025.



Marc Chalifoux
Directeur général et
Greffier-trésorier